Séance du 04/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Délibération n° : 207
Dossier : 180422

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative
Objet : Convention d'objectifs quadripartite avec un Centre social : Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, Ville de Saint-Étienne et le Centre Social Le Colibri – Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 25/05/2018
Compte rendu affiché le : 05/06/2018
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 14 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 54 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présent de la question 1 à la question 93 du projet de l'ordre du jour.), Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, Mme Raphaëlle JEANSON (Présente de la question 1 à la question 91 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (Présent de la question 1 à question 93 du projet de l'ordre du jour.), Mme Geneviève ALBOUY (Présente de la question 1 à la question 93 du projet de l'ordre du jour.), M. Lionel SAUGUES (Présent de la question 1 à la question 93 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :
M. Gilles ARTIGUES (pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON) M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Jean-Jacques PAUZON) M. Lionel BOUCHER (pouvoir à Mme Marie-Camille REY) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) M. Patrick NEYRET (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) Mme Marie-Hélène THOMAS (pouvoir à Mme Maryse BIANCHIN) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. Florent PIGEON) M. Gabriel DE PEYRECAVE (pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON)

Absents :

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 04/06/2018

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Délibération n° : 207
Dossier : 180422

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative
Objet : Convention d'objectifs quadripartite avec un Centre social : Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, Ville de Saint-Étienne et le Centre Social Le Colibri – Approbation.

□ Rappel et Références :
Chaque centre social fait l'objet périodiquement d'une procédure d'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales. Cette démarche est l'occasion de vérifier la pertinence du projet associatif de la structure au regard :
– des missions générales attendues des centres sociaux, notamment l'animation globale du quartier et celle de la vie sociale ;
– du projet éducatif local de la ville de Saint-Étienne fixant les valeurs reconnues et partagées par l'ensemble de la communauté éducative telles que "l'épanouissement", "le respect d'autrui" et la "citoyenneté",
– du développement de projets particuliers autour :
. des familles,
. des personnes âgées,
. de l'insertion sociale et économique,
. de la prévention,
. de la lutte contre les exclusions et les discriminations,
– de son impact en termes de participation des habitants, de concertation et d'offre de services.

Depuis 2006, afin d'inscrire davantage l'action des centres sociaux stéphanois dans la durée, le principe d'une convention d'objectifs au maximum quadriennale a été acté par les différents financeurs de ces structures : la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental et la Ville de Saint-Étienne.

□ Motivation et Opportunité :
Au regard de la situation particulière de chacun d'eux, il est proposé de renouveler la convention d'objectifs quadripartite avec le centre social Le Colibri pour l'année 2018-2019.

□ Contenu :
Le cadre conventionnel entre les différentes parties prévoit, sur la base des missions et fonctions du centre social et de son projet associatif spécifique, de :
– confirmer le centre social dans sa démarche de projets,
– définir les modes et moyens d'intervention de chaque partenaire financier,
– procéder à une évaluation périodique de la mise en o uvre des actions conduites.

Pour la Ville de Saint-Étienne, les moyens en locaux, logistique et financiers fournis pour permettre la réalisation des missions des centres sociaux sont proportionnés :
– à l'utilité sociale des projets,
– au rôle structurant de l'association sur le quartier,
– à la pérennité des actions développées.

S'agissant des moyens financiers, ils s'articulent autour de 2 axes :
– le projet social et l'animation du territoire,
– l'offre de services et activités.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Étienne

□ Point Financier :
o Coût total investissement TTC : dont TVA :
o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention quadripartite avec le centre social Le Colibri ayant bénéficié d'un renouvellement d'agrément,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention avec le centre social Le Colibri, dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 55 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Siham LABICH**